

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-063 en date du 20 Mars 2021
Dossier DSIL 2021 : Réhabilitation d'un bâtiment à vocation économique –
Commune d'Auzances : Installation d'une brasserie artisanale**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt mars à 08 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Omnisport André Vénuat à AUZANCES, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 11/03/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 44	Votants : 53	POUR : 53
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 53	

Présents : MM., DESARMENIEN, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, GRASS, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, PICHOT, ECHEVARNE, PERRIER S, ROUX, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, CONCHON, PERRIER F, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHADAYRON, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM., JOULOT à ECHEVARNE, GALINDO à VERDIER, MORANCAIS à DESARMENIEN, ROULLAND à VENTENAT, MMES LE CORRE à BERTHON, VIRGOULAY à PLAS, GIRAUD-LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, VIALTAIX à DESGRANGES.

Excusés : MM. NOVAIS, D'HULSTER, DESCLOUX, BRUNET, FERRIER, BOUDINEAU, WELZER, CHAUSSAT, PINLON.

Secrétaire de séance : Françoise SIMON

Rapporteur : Pierre DESARMENIEN, Président

Par délibération n°2019-207 du 26 novembre 2019, la Communauté de Communes avait déposé un dossier DETR 2020 pour le financement du projet repris en objet de la présente fiche.

Suite à la crise sanitaire, le dossier a pris du retard et les services de l'État ont demandé à ce que ce dossier soit scindé en deux phases :

- 1^{ère} phase : Acquisition de l'ensemble immobilier,
- 2^{ème} phase : Travaux de réhabilitation et d'aménagement.

Par délibération n°2020-132 prise le 30 septembre 2020, le Conseil Communautaire a actualisé le plan de financement de la première phase pour un dossier DETR 2020.

Par délibération n°2021-005 en date du 13 Janvier 2021, le conseil communautaire a validé le dépôt du dossier DETR pour la deuxième phase.

Cependant, cette 2^{ème} phase peut être finançable à hauteur de 80 % au titre de la DSIL "relance" selon le plan de financement suivant :

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210320-2021-063-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

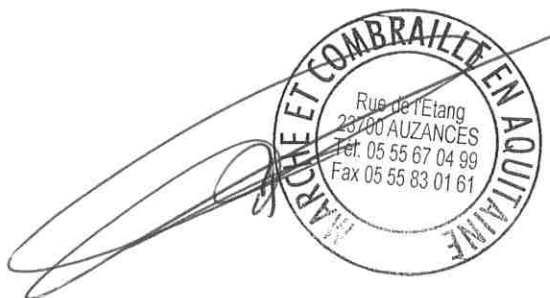
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Montant HT
Travaux de réhabilitation et d'aménagement du bâtiment	183 900,00 €
Maitrise d'œuvre	8 800,00 €
Enedis	3 370,01 €
Crea Synergie (SPS)	1 148,85 €
Apave (mission de contrôle technique)	2 475,00 €
Apave (vérifications électriques)	350,00 €
Apave (vérification accessibilité)	150,00 €
SASU MCDI (Amiante avant travaux)	737,50 €
TOTAL	200 931,36 €
RECETTES PRÉVISIONNELLES	Montant HT
DSIL (80 %)	160 745,09 €
AUTOFINANCEMENT (20 %)	40 186,27 €
TOTAL	200 931,36 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider le plan de financement présenté ci-dessus,
- De procéder au retrait du dossier DETR 2021, validé par délibération n°2021-005 du 13 janvier 2021,
- D'autoriser le dépôt d'un dossier DSIL pour l'année 2021,
- D'inscrire ces dépenses et recettes au budget primitif 2021,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 29 mars 2021
Pour copie conforme, le 29 mars 2021

Le Président,
Pierre DESARMENIEN



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210320-2021-063-DE
Date de télétransmission : 29/03/2021
Date de réception préfecture : 29/03/2021